



PROGRAMME D'AUTO-INSPECTION EN PRÉVENTION DES INCENDIES

Depuis quelques années, le Service de sécurité incendie (SSI) de la Municipalité de Saint-Casimir fait des visites de prévention des incendies chez les citoyens.

Étant donné la situation actuelle, le SSI a choisi de s'orienter vers un formulaire d'auto-évaluation pouvant être rempli en ligne. En procédant ainsi, il est possible d'éviter les visites à domicile, de contribuer à réduire la propagation de la Covid-19 et d'assurer la sécurité des membres de votre Service de sécurité incendie.

Par ailleurs, la Municipalité de Saint-Casimir s'est dotée depuis quelques mois d'un système d'alerte concernant la sécurité civile. La sécurité civile désigne tous les moyens mis en œuvre par les organismes publics (municipalité, pompiers, policiers, etc.) pour assurer la sécurité des citoyens, des biens et de l'environnement lors d'événements d'envergure risquant de menacer votre sécurité.

À cet effet, l'application Echo MMS permet de joindre les citoyens rapidement advenant le cas où la municipalité doit le faire en urgence. Les messages envoyés pourraient être, par exemple, un avis de tornade, d'inondations, de tempête de neige, de fermeture temporaire de route ou même encore les avis d'ébullition de l'eau potable dans votre secteur.

La municipalité profite donc de cette démarche pour recueillir les renseignements nécessaires à la mise en place de ce système. Veuillez prendre note que les renseignements recueillis resteront confidentiels et seront strictement utilisés par la municipalité. Vous aurez donc dans les prochaines semaines plus de détails concernant la mise en place de cette application.

Pour ce qui est du formulaire d'auto-inspection, nous vous invitons à cliquer sur le lien suivant : [Formulaire d'auto-inspection](#). Vous trouverez le lien sur la page d'accueil du site Internet de la municipalité www.saint-casimir.com et sur les pages Facebook « [Loisirs de Saint-Casimir](#) » et « [Service de Sécurité Incendie Saint-Casimir](#) ». Vous pouvez aussi envoyer un courriel à l'adresse plus bas et nous vous enverrons le lien.

Si vous avez des questions ou pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec les responsables de la prévention des incendies par courriel à l'adresse preventionincendie@saint-casimir.com ou avec la municipalité au 418 339-2543.

Nous vous remercions de votre collaboration afin de remplir rapidement le formulaire d'auto-inspection. Si vous n'êtes pas en mesure de le remplir par Internet, veuillez communiquer avec la municipalité et un responsable communiquera avec vous pour le remplir à distance.

Patrick Auger
Directeur du Service de sécurité incendie
21 octobre 2020